

## Compte rendu de la C P P Retraités du 10 octobre 2019

Participants: J.L.Bacry; C.Dufour; J.Forget; J.Genovese;  
M.T.Houist; A.Szufa (Secrétaire).

Excusés: H.Bérard; C.Fromentin.

La secrétaire fait part des circonstances particulières de deux absences non prévues, celle de S.Carfantan qui rencontre des difficultés avec la SNCF et qui de ce fait arrivera en retard, et celle de M.P.Devulver qui se trouve actuellement aux urgences de l'hôpital Saint Joseph suite à un accident en arrivant à la gare ce matin.

La Secrétaire propose d'inverser le premier point de l'ordre du jour avec le dernier de façon à laisser plus de temps aux participants pour débattre du rapport « Delevoye ». Cette proposition est acceptée par les membres présents.

I Approbation du PV du 12 mars 2019.

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

II Point sur les négociations en cours.

En l'absence du Secrétaire Général, J.Forget fait état des négociations en cours:

- CCN Employés et Cadres, la négociation n'avance pas, la proposition de l'UCANSS de supprimer les emplois 5A/5B et de les rattacher aux employés, n'a pas trouver d'écho parmi les organisations syndicales, proposition qui avait un impact sur les élections professionnelles. L'employeur a fait part de ses exigences, pas de dé plafonnement de l'ancienneté et des points de compétence, pas de mesure automatique, mais accepte qu'en cas de changement d'emploi, il y aura changement de catégorie professionnelle. Un état des emplois repères se trouve en cours de rédaction par l'UCANSS et devrait être présenté aux organisations prochainement. Par ailleurs, il convient de noter le chiffre important de grévistes 37% lors de la grève du 25 juin dernier.

- Classification des ADD.

Une revalorisation des catégories C est envisagée, et il n'y aura pas de suppression des catégories D.

Les élections au Conseil de Discipline des ADD n'ont recueilli que 40% de votants.

- Négociation sur la Formation Professionnelle.

Le manque de disponibilités financières se reflète sur l'ensemble des parcours.

- Complémentaire Santé.

La négociation a permis quelques avancées en matière de prestations sans toutefois être très ambitieuse.

- Conseil National.

Le Conseil National se déroulera les 5 et 6 novembre à l'AGRR, boulevard Brune.

- Grève du 5 décembre.

La RATP envisage une grève reconductible, illimitée

Arrivée de S.Carfantan.

III Suivi du dossier « système différentiel ».

La Secrétaire fait part des dernières informations communiquées par le Secrétaire Général sur le sujet. A la suite d'une étude juridique initiée par l'UCANSS, Malakoff/Médéric/Humanis reconnaît que la retraite différentielle n'est pas une retraite supplémentaire. En conséquence, les préconisations de la RGPD ne s'appliquent pas et le retour à la situation antérieure devrait intervenir sous peu, décembre ou janvier.

On peut convenir qu'il s'agit d'une victoire de notre syndicat, bien seul sur le sujet.

IV Organisation interne de la communication CPP retraités.

J.L.Bacry regrette l'absence de C.Fromentin avec laquelle il travaille sur ce sujet. Il explique les opérations de création effectuées:

1 création d'une boîte mail au nom de

[SNFOCOS.CPPRETRAITES@GMAIL.COM](mailto:SNFOCOS.CPPRETRAITES@GMAIL.COM)

2 boîte mail permettant d'envoyer aux fichier des retraités des informations, de recevoir des articles pour alimenter « le point retraite »

3 boîte mail permettant aux membres de la CPP retraités et à l'administrateur de disposer d'une unité de stockage (Drive)

4 boîte mail permettant aussi d'accéder aux partage de photos

Il communique aux membres présents le mot de passe d'accès à cette boîte et invite les participants à la tester, et à l'enrichir de leur contribution pour le nouveau point retraite. Il remet à la Secrétaire les images écran de cette nouvelle boîte mail.

V Point sur les manifestations « retraites »

Les participants regrettent les manifestations successives sur pratiquement les mêmes mots d'ordre, ce qui discréditent les mouvements. Ils notent l'augmentation de la valeur du point à effet du 1<sup>er</sup> novembre, l'augmentation de la retraite de base de 0,3% datant du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, ces deux augmentations ne compensent pas le taux d'inflation.

Ils relèvent également, l'entrée en vigueur de l'accord sur l'assurance chômage particulièrement défavorable à l'encadrement, et l'augmentation du minimum contributif à 1000€.

Arrivée de M.P.Devulver.

VI Rapport « Delevoye »

La discussion s'engage sur le sujet. Tous conviennent que la réforme concerne aussi bien les futurs retraités que les retraités actuels. Il convient de faire des efforts de communication pour donner une information juste, courte, et compréhensible par tous. Le changement de référentiel complet proposé ne peut satisfaire personne. La mobilisation du 5 décembre s'avère plus que nécessaire.

PROCHAINE REUNION LE MARDI 4 FEVRIER

2020